



RÈGLEMENT 2019

Article I : DESCRIPTION

Le TRAIL DES REMPARTS est un parcours mi-trail/mi-aventure d'environ 7,5 kilomètres composé de différentes esplanades proposant des activités, ni chronométré ni classé. Il est **organisé par la Municipalité d'Avesnes-sur-Helpe avec l'aide de nombreux bénévoles.**

Cet événement aura lieu le **dimanche 28 avril 2019** à Avesnes-sur-Helpe. Les **lieux de départ et d'arrivée** se situeront au **Parking du Bastion**, 102 avenue du Pont Rouge à Avesnes-sur-Helpe. Le **départ** sera donné par vague, la première partira à **8h30**.

Le parcours pourra être téléchargé via une application pour smartphone. Un balisage clair et efficace, de couleur très voyante, sera posé tout au long du parcours afin d'éviter que les participants ne s'égarent.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de dégradation ou de vol au cours de la manifestation.

Une **zone de ravitaillement** est prévue à mi-parcours, des boissons et aliments seront proposés.

Article II : INSCRIPTION

Le parcours est ouvert à tous, adultes et mineurs accompagnés d'un adulte (**nombre d'inscriptions limité à 800 personnes**)

Le **bulletin d'inscription** est à **télécharger sur le site www.avesnes-sur-helpe.fr** et à transmettre à la **Mairie d'Avesnes-sur-Helpe, 13 Place du Général Leclerc, BP 208, 59363 Avesnes-sur-Helpe cedex.**

Les **droits d'inscription jusqu'au 26 avril 2019** sont :

- **10€** par participant de **plus de 11 ans**
- **5€** par participant de **moins de 11 ans**
- Tarif de groupe à **partir de 8 personnes adultes** (+ de 18 ans) : **8€ par participant.**

Possibilité de s'inscrire le jour de la manifestation jusque 9h directement au Bastion.

Tarif majoré uniquement le jour de la manifestation : 12€ par participant de **plus de 11 ans** (tarif inchangé pour les participants de moins de 11 ans). **Pas de tarif de groupe le jour de la manifestation.**

Si règlement par **chèque**, celui-ci doit être libellé au nom du « **Trésor Public** ».

Les **dossards** seront à **retirer le jour du TRAIL DES REMPARTS** sur ce même lieu.

Tous les participants recevront à leur arrivée un **ticket gratuit** pour une portion de frites/sauce.

Article III : ENGAGEMENT

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, il s'engage à en accepter et respecter toutes les clauses.

Tout participant (ou son représentant légal dans le cas de mineur) accepte que son image ou celle de l'enfant soit utilisée dans les diverses communications de la manifestation.

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants ou le bon fonctionnement du TRAIL DES REMPARTS, l'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'événement.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-participation ou d'annulation de la part du participant au TRAIL DES REMPARTS à compter du 24 avril 2019.

Tout participant s'engage à respecter l'environnement ou les espaces traversés, qu'ils soient naturels ou urbains. Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets sur la voie publique et de manière générale sur tout le parcours.

Tous les participants auront la possibilité de se changer sur place.

Vestiaires gratuits (il est vivement conseillé de prendre une tenue de rechange) **et consignes gratuites** (sacs à dos) **à votre disposition.**

Pour tous renseignements complémentaires : traildesremparts@avesnes-sur-helpe.fr

